

**ENGAGEMENTS DU CABINET DE LA MINISTRE
DES AFFAIRES SOCIALES 08/08/2012**

(extrait des notes prises par la délégation APRC)

1. Le Ministère de tutelle interviendra pour l'exécution des décisions du Conseil d'État.

Il a effectivement demandé immédiatement une nouvelle délibération sur les articles entachés d'illégalité et l'abrogation de l'article 1.23. La CAVIMAC vote de nouveaux Règlements intérieurs qui ne prennent pas en compte l'arrêt.

2. Le ministère estime que la CAVIMAC devrait en rester aux jugements TASS quand ils sont conformes aux arrêts de la Cour de Cassation, et que dans ce cas, il serait légitime qu'elle ne poursuive pas les appels en Cour d'APPEL et en Cassation.

Cette position du Ministère n'a eu que peu d'impact au début sur l'attitude de la CAVIMAC dans les procès.

3. Le Ministère s'engage à vérifier auprès de la CAVIMAC que les jugements de la Cour de Cassation sont correctement appliqués pour chaque cas jugé (calcul de la retraite avec les trimestres validés et paiement effectif, etc.).

Il a fallu aller devant le juge de l'exécution pour une demi-douzaine de situations.

4. Le problème des petites retraites. Le chantier de la réforme des retraites nécessite une réflexion transversale car il intéressera plusieurs régimes (RSI, MSA, etc...). Dans notre cas, il est possible de retenir la spécificité de la CAVIMAC et des autorités catholiques, la hauteur possible de leur contribution, **les travaux APRC sur l'apurement des arriérés et sur la transposition du modèle MSA ...**

Notre projet global qui allait dans ce sens, n'a reçu qu'un accueil hautain par les autorités ecclésiastiques et de la CAVIMAC.

5. Il n'y a pas de prestation sans contribution. Nous avons signalé que nous savions aussi **apporter des solutions.** Nous avons proposé que le Ministère revoie les avantages dont bénéficie le culte catholique, pour obtenir un meilleur niveau de cotisation : exonération de diverses cotisations, avantages en nature non pris en compte dans l'assiette...

Aucune suite n'y a été donnée dans les lois de finances. Le culte catholique garde le silence et continue de camper sur ses privilèges illégaux.